

L'armée de Terre sur le territoire national

Les opérations intérieures (OPINT)

L'opération Héphaïstos : un exemple de concours des armées aux profits de l'intérêt général

S'il est vrai que la mission essentielle des armées est « de préparer et d'assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la nation¹ », leur engagement peut également les amener à apporter leur concours à des missions dévolues d'ordinaire aux forces relevant du ministère de l'intérieur. À ce titre, l'armée de Terre, au même titre que l'ensemble des armées, agit sur le territoire national dans un cadre strict et défini légalement, en particulier par deux textes majeurs, à savoir l'instruction interministérielle du 18 janvier 1984² et l'instruction interministérielle n° 10100 de 2017³. Celles-ci précisent justement le contexte et le cadre d'emploi des forces armées, en l'occurrence le processus de réquisition des moyens militaires sur une durée définie, en accord avec la règle dite des « 4 I⁴ ». Hors de la réquisition, les forces armées peuvent également agir sur le territoire national sous l'effet d'une demande de concours émanant d'un autre ministère que celui des armées. Ce concours des armées se différencie du cadre de la réquisition dans le fait que l'intervention des moyens militaires génère un remboursement - prévu dans un protocole d'accord avec l'autorité établissant la demande. L'opération Héphaïstos se situe dans ce cadre réglementaire de la demande de concours.

¹ Code de la défense, partie III, livre II, article L. 3211-2, modifié par ordonnance n°2016-982 du 20 juillet 2016, https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071307/LEGISCTA000006166956/#LEGISCTA000006166956

² Instruction du 18 janvier 1984 relative à la participation des armées à des missions relevant d'autres départements ministériels, publiée au *Journal officiel de la République française* du 22 janvier 1984, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000884187>

³ Instruction interministérielle relative à l'engagement des armées sur le territoire national lorsqu'elles interviennent sur réquisition de l'autorité civile, N°10100/SGDSN/PSE/PSN/NP du 14 novembre 2017, <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44386>

⁴ Ainsi, la réquisition ne peut se faire que si les forces de sécurité intérieure et forces de sécurité publique se trouvent « insuffisantes, indisponibles, inexistantes ou inadaptées ».

Cadre général

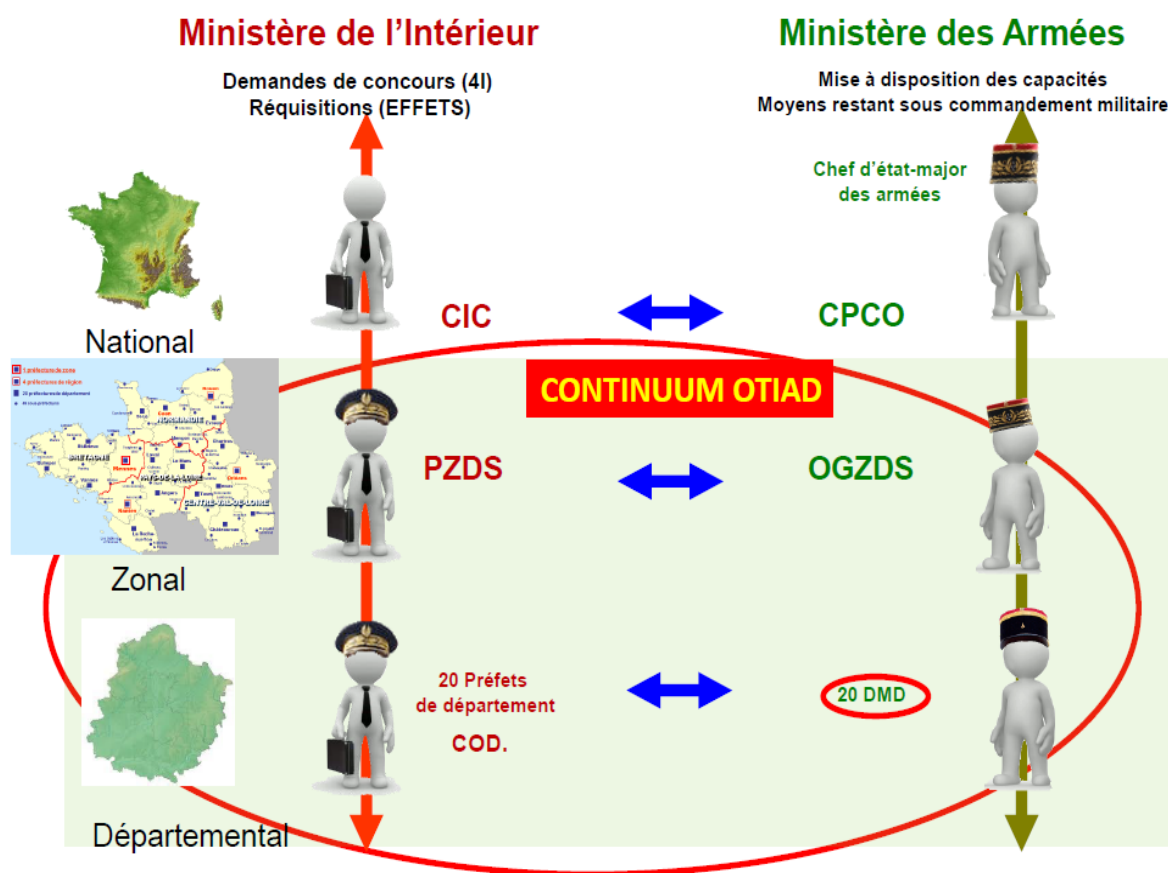


Figure 1. Présentation de la « chaîne OTIAD » dans la zone Ouest

L'armée de terre est engagée dans la défense du territoire national, avec tout ce que cette terminologie implique, comme l'illustre encore un entretien du général Clément-Bollée (alors à la tête du commandement de la force terrestre - CFT) où ce dernier expliquait : « ce n'est pas seulement une armée d'emploi pour les OPEX. Ce serait faire une erreur. Elle est d'abord faite pour protéger nos citoyens et le territoire national⁵ ». Ainsi, le commandement s'appuie notamment sur la chaîne de l'organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD) qui comprend les états-majors de zone de défense (EMZD) et les délégations militaires départementales (DMD). L'objectif est bien d'assurer la coordination et l'interface avec les autorités civiles sur le long terme mais tout particulièrement dans le cas du déclenchement d'une crise majeure sur le territoire. Cette crise peut être de natures diverses (des crues jusqu'aux attentats) mais justifie toujours la mise en place d'un suivi opérationnel en préfecture. L'idée sous-jacente est bien que les armées n'interviennent pas de leur propre initiative, et que ces interventions se font pour des missions regroupées sur les domaines de sécurisation, appui et soutien. Qu'il s'agisse d'une demande de concours ou

⁵ Entretien avec le Général Clément-Bollée, « Des équipements ont mon âge : ce n'est pas pour rien si mon statut décide de me mettre dehors... », *La Voix du Nord*, 27 juin 2014, <http://defense.blogs.lavoixdunord.fr/apps/m/archive/2014/06/24/general-clement-bollee-13158.html>

bien d'une réquisition, les besoins des autorités civiles sont toujours exprimés en termes « d'effets à obtenir⁶ » qui sont circonscrits dans un laps de temps préalablement défini.



Figure 2. Dégâts engendrés par un incendie en vallée de Pétri (Corse) lors de l'opération Héphaïstos, août 2009

Du reste, en ce qui concerne les crises touchant à la sécurité civile (telles que les catastrophes naturelles), le Code de la sécurité intérieure vient rappeler que les armées peuvent concourir à ces missions⁷, le plus souvent sous la forme d'un appui. Pour l'opération Héphaïstos en particulier, il s'agit de faire face à la menace des feux de forêt qui est récurrente lors de la période estivale pour les

départements du pourtour méditerranéen : en moyenne ce sont 25 000 hectares qui disparaissent dans ces incendies chaque année, touchant près de 6 000 communes⁸. Ce dispositif est pérenne depuis son origine en 1984, se situant dans le cadre juridique d'une demande de concours du ministère de l'intérieur et sur la base d'un protocole d'accord reconduit tous les trois ans. Il est important d'illustrer la participation des armées à cette action de sécurité civile dont la visibilité peut être réduite en dehors des zones concernées par le dispositif. L'ancien chef d'état-major des armées (CEMA), le général Lecointre, rappelait à juste titre cette participation lors d'une audition en 2018 en expliquant que « Le dispositif Héphaïstos ne doit pas être oublié⁹ ».

⁶ En cela, il ne s'agit pas de demander des moyens particuliers (nombre de véhicules, d'hommes déployés, etc.) mais d'explicitier ce que l'on souhaite réaliser dans une zone donnée.

⁷ Article L. 721-2 du Code de la sécurité intérieure.

⁸ Cf. les statistiques gouvernementales, <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/368/1239/feux-foret-lexpositionfrance.html>, 12 avril 2015.

⁹ Audition du général François Lecointre, point de situation du 17 juillet 2018, accessible en ligne : <https://www.asafrance.fr/archives/resultats-de-recherche-archives/item/les-operations-conduites-par-les-armees-extrait-d-audition-du-le-general-francois-lecointre-chef-d-etat-major-des-armees.html>

Mise en œuvre de l'opération Héphaïstos

C'est ainsi chaque année, lors de la période estivale et notamment sur un créneau de deux à trois mois - le plus souvent entre juin et septembre -, que se met en place l'opération Héphaïstos afin de participer à la campagne de lutte contre les feux de forêt. L'ensemble du dispositif couvre tous les départements de la zone de défense Sud¹⁰ en y ajoutant les deux départements de l'Ardèche (07) et de la Drôme (26). Puisqu'il s'agit d'une mission interministérielle, l'armée de Terre y concourt au même titre que les autres armées ; tandis que l'ensemble des moyens déployés en appui des forces de sécurité civile demeure sous les ordres de l'officier général de la zone de défense. En dehors des militaires de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile de Brignoles (UIISC 7), l'armée de terre engage des effectifs variables selon les années mais généralement de l'ordre de la cinquantaine de soldats, avec une vingtaine de véhicules tels que des véhicules légers tout-terrain ou encore des tracteurs-niveleurs¹¹. Par ailleurs, c'est l'UIISC 7 qui coordonne les intégrations d'unités militaires en appui, tandis que les sapeurs-formateurs présents conduisent des entraînements réguliers avec les effectifs intégrés.



Figure 3. Zone d'action de l'opération Héphaïstos

On distingue alors les unités militaires « intégrées », mises à disposition des unités de sécurité civile, des unités « en alerte », prêtes à intervenir sur demande initiale du préfet de zone. Le déploiement répond principalement à une logique de capacités spécifiques dont :

- une capacité « génie », avec des détachements du groupe du génie intégré (GGI) armés ces dernières années par des militaires du 19^e régiment du génie de Besançon, dotée d'engins terrestres spécialisés pour l'établissement de coupe-feux au cœur des zones à risques ;

¹⁰ À savoir : Alpes-de-Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Var (83), Vaucluse (84), Ariège (09), Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Haute-Garonne (31), Gers (32), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48), Hautes-Pyrénées (65), Pyrénées-Orientales (66), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82), Corse-du-Sud (2A), Haute-Corse (2B).

¹¹ Engin lourd du génie utilisé ici pour l'ouverture de piste ou la réalisation de pare-feu.



Figure 4. Intervention du DIH (hélicoptère Cougar) lors de l'opération Héphaïstos en 2020

- une capacité d'intervention « 3D » qui met à disposition permanente un détachement d'intervention hélicoptéré (DIH) de trois hélicoptères¹² armé par deux régiments de l'aviation légère de l'armée de Terre (ALAT), à savoir les 3^e RHC (régiment d'hélicoptères de combat) d'Étain et 5^e RHC de Pau. Ce DIH permet tout à la fois des reconnaissances des zones de sinistres, la lutte directe contre les incendies¹³ et le transport des combattants du feu¹⁴ au plus près des zones de leur intervention - notamment dans celles qui sont inaccessibles par moyens terrestres.
- une capacité de « surveillance » assurée par l'emploi de modules adaptés de surveillance (MAS) en ciblant spécialement les massifs forestiers de Corse. Composés de militaires du 2^e REP (régiment étranger de parachutistes) de Calvi et équipés de véhicules, ces MAS sont activés ponctuellement si les conditions météorologiques favorisent le départ et la propagation des feux avec pour objectifs de détecter les premiers signes d'incendie, ainsi que d'informer et sensibiliser les promeneurs.

Au contact direct de la population, les MAS constituent - avec les éléments du DIH - la partie la plus visible de l'opération Héphaïstos et rendent compte, et ce depuis l'origine, de l'engagement sans faille de l'armée de Terre au profit de la protection des populations.

¹² En particulier, ces dernières années, des hélicoptères de manœuvre et d'assaut (HMA) type Puma, Cougar ou Caïman.

¹³ Avec l'utilisation de ce que l'on nomme un « *bambi bucket* », sorte de réservoir situé sous l'appareil et pouvant contenir de l'eau ou du retardant.

¹⁴ Tout comme leur évacuation en cas de danger au moyen de la nacelle dite « ESCAPE » qui peut assurer le transport, en une rotation de moins de cinq minutes, de dix personnes et deux brancards.

Ressources documentaires

Document 1. Témoignage du lieutenant Vincent du 3^e régiment d'hélicoptères de combat (RHC) et présentation du détachement d'intervention héliporté (DIH).

Vidéo de l'armée de Terre publiée en 2019 :

<https://www.youtube.com/watch?v=HuPUgTv2DCE>



Document 2. Témoignage du sergent Kévin, sapeur-sauveteur de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile n° 7 (UIISC7) de Brignoles, après son intervention sur un feu de forêt à Martigues, en août 2020 (in *Esprit Défense* n° 1, été 2021, pp. 56-57).

« Les images de l'incendie sur l'autoroute A55 ont tourné en boucle sur les réseaux sociaux, en août 2020. Dans quelles circonstances êtes-vous intervenu avec vos hommes ?

Sergent Kevin : Après avoir travaillé toute la nuit du 4 au 5 août dans le secteur de Martigues, nous avons posé du retardant (*produit répandu sur la végétation pour freiner le feu, ndlr*), notre spécialité, près d'habitations. Nous nous apprêtions à rentrer quand nous avons aperçu un gros panache de fumée le long de l'autoroute, au niveau de la sortie 12. Nous avons immédiatement reçu l'ordre de nous y rendre.

Quelle était la situation à votre arrivée ?

Nous étions les premiers sur place. Le feu était déjà très virulent, avec des flammes plus hautes que les arbres. Les aiguilles de pin volaient. Malgré la barrière naturelle représentée par l'autoroute, l'incendie menaçait de s'étendre à l'autre côté, avec le risque de devenir incontrôlable. Les fumées réduisaient énormément la visibilité. C'était très dangereux pour les automobilistes. Heureusement, en quelques minutes, les gendarmes ont coupé la circulation.

Quelle a été votre action ?

Avec nos trois camions d'attaque et un ravitailleur positionné un peu plus en retrait dans la bretelle d'accès, nous avons tout d'abord utilisé l'autoroute pour agir contre la « tête de feu ». Nous nous sommes concentrés sur les « sautes de feu » pour éviter la propagation des flammes. Nous avons vidé les réserves en eau des véhicules en seulement une quinzaine de minutes ! Finalement, nous avons réussi notre mission puisque le feu n'est pas allé plus loin que la bande d'arrêt d'urgence. Les sapeurs-pompiers nous ont ensuite relayés pour traiter les lisières et poursuivre le noyage de la zone.

Aviez-vous déjà combattu un feu d'une telle intensité ?

Non, c'était une première. En 2019, lors de ma première année à l'UIISC 7 de Brignoles, ma section n'avait pas été engagée sur de gros incendies pendant l'été. Là, c'était vraiment très impressionnant. Mais grâce aux formations reçues toute l'année, aussi bien physiques que techniques, tous les hommes ont donné le meilleur d'eux-mêmes. C'est dans ces moments qu'on se rend compte que l'entraînement, ça sert !

C'est-à-dire ?

Les exercices permettent de gagner de précieuses minutes contre le feu. Tout au long de l'année, nous nous perfectionnons et veillons à maintenir nos acquis. Et à partir de fin mars, nous nous préparons quasiment à 100 % en prévision d'*Héphaïstos*. Nous réalisons par exemple des manœuvres avec des scénarios qui nous permettent de réfléchir à différents cas de figure. Sur le plan humain, ces entraînements renforcent les liens et créent une forte cohésion dans l'équipe. Sur ce feu de l'A55, malgré le danger, j'ai immédiatement senti que mes hommes avaient envie « d'y aller », tous ensemble, et qu'ils avaient confiance en moi. C'est d'ailleurs pour vivre ce genre d'aventure humaine que j'ai quitté mon CDI pour m'engager et rejoindre l'armée de Terre pour cinq ans ».

Document 3. Présentation d'une phase d'entraînement de l'UIISC 7 de Brignoles avant son déploiement dans le cadre de l'opération Héphaïstos.

Vidéo de l'armée de Terre publiée en 2021 : <https://www.youtube.com/watch?v=ks61VrCvesU&t=32s>



Document 4. Présentation d'un exercice combiné entre une section militaire intégrée (SMI) issue de la brigade franco-allemande (BFA) et une section de la sécurité civile dans le cadre d'Héphaïstos.

Vidéo de l'armée de Terre publiée en 2014 : <https://www.youtube.com/watch?v=y71DH74QTLE&t=14s>



Utilisation pédagogique possible des supports documentaires

L'exemple d'une telle opération menée par l'armée de Terre sur le territoire national peut être employé dans le cadre de l'enseignement moral et civique (EMC), tout spécialement au lycée, en classe de Terminale :

- Le programme des filières générale et technologique mentionne justement, dans son axe 1 « Fondements et expériences de la démocratie », le domaine de la « sécurité et de la défense nationales ». En tant que tel, l'opération Héphaïstos s'inscrit bien dans les missions confiées aux forces armées pour garantir la protection des citoyens. Le **document 1** permet de mettre en exergue l'appui déterminant des hélicoptères de l'ALAT pour la lutte contre les incendies. Le **document 2** permet, quant à lui, d'offrir aux élèves le témoignage d'un « combattant du feu » qui rend compte tout à la fois de son expérience d'un engagement (risques élevés, enjeux pour les populations environnantes...) ainsi que du rôle essentiel de l'entraînement. Un entraînement constant qui, comme l'illustre le **document 3** et au même titre que l'entraînement au combat pour le reste des unités militaires, se doit d'être soutenu pour préparer au mieux le personnel engagé dans l'opération. Enfin, le **document 4** illustre l'idée que ce sont toutes les unités de l'armée de terre qui peuvent être mobilisées pour une telle opération, ce qui encourage parfois une coopération européenne des forces pour faire front face à ce type de crises environnementales.

Bibliographie, sitographie

Pierre de FOUCAULD, *L'engagement terrestre des armées sur le territoire national*, mémoire de Master sous la direction du professeur Olivier Renaudie, Université Paris II-Panthéon-Assas, 2015, <http://secudéf.fr/wp-content/uploads/2015/06/L%E2%80%99ENGAGEMENT-TERRESTRE-DES-ARM%C3%89ES-SUR-LE-TERRITOIRE-NATIONAL-.pdf>

Philippe GROS, Alexandre TAITHE, Aude THOMAS, Vincent TOURET, avec la collaboration de Frédéric COSTE, « La contribution des armées aux interventions de secours d'urgence en catastrophes naturelles de grande ampleur », note n° 18 de la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS), janvier 2021, disponible sur le lien suivant :

<https://www.frstrategie.org/sites/default/files/documents/programmes/observatoire-des-conflits-futurs/publications/2021/02.pdf>

Lien vers la présentation des opérations intérieures (OPINT), dont l'opération Héphaïstos, sur le site du ministère des armées : <https://www.defense.gouv.fr/terre/missions-larmee-terre/opint-operations-interieures>

Lien vers une présentation de l'action de l'ALAT dans le cadre de l'opération Héphaïstos sur le site dédié de l'UNAALAT : <https://www.alat.fr/historiques-operations-interieures-hephaistos.html>

Textes réglementaires :

Instruction interministérielle du 18 janvier 1984, relative à la participation des armées à des missions relevant d'autres départements ministériels, publiée au *Journal officiel de la République française* du 22 janvier 1984, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000884187>.

Instruction interministérielle relative à l'engagement des armées sur le territoire national lorsqu'elles interviennent sur réquisition de l'autorité civile, N° 10100/SGDSN/PSE/PSN/NP du 14 novembre 2017, <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=44386>